



PROCÈS-VERBAL

MAI 2023

Le 25 avril 2023 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 1^{er} mai 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108A, avenue Ouellet, le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames France Couture et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

SONT ABSENTS : Madame Katy Dubé, conseillère et monsieur Bruno Gagné, maire.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 3 avril 2023 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Acceptation du taux horaire de nivelage ;
 - Acceptation du prix pour les pancartes de limite de vitesse ;
 - Autorisation de payer le septième versement pour le contrat de déneigement ;
 - Prabam ;
 - Augmentation d'une marge de crédit ;
 - Demande de soumission sur invitation pour refaire la galerie du 484, route principale ;
 - Ministère de la Culture et des Communications — demande de garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable ;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande au programme nouvelle-naiissance ;

- Demande de commandite — soirée reconnaissance des bénévoles ;
- 7. Rapports des employés et organismes ;
- 8. Discussions diverses :
 - Autorisation de formation et inscription à l'ADMQ ;
 - Acceptation du prix pour le système informatique ;
 - Demande de gravier, centre de Plein-Air ;
 - Renouvellement d'adhésion ;
 - Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes du programme Recyc-Québec ;
 - Programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;
- 9. Varia ;
- 10. Comptes
- 11. Période de questions ;
- 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-05-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

Une copie du procès-verbal du 3 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim en dépose une copie.

Résolution : 02-05-2023

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-05-2023 (Acceptation du taux horaire de nivelage)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches pour faire le nivelage de rues. Taux horaire 145,00 \$/heure, et il faut ajouter l'ajustement de carburant, plus les taxes applicables. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-05-2023 (Acceptation du prix pour les pancartes de limite de vitesse)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Signalisation Lévis pour l'achat de deux pancartes de limite de vitesse au coût de 87,27 \$ taxes incluses. Le transport non inclus. Accepter à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-05-2023 (Autorisation de payer le septième versement pour le contrat de déneigement)

Il est proposé par M. Éric Langlois appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 18 664,76 \$, ce qui correspond au septième versement du contrat de déneigement pour la saison 2022-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-05-2023 (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection extérieure du garage municipal a été octroyé à l'entreprise Construction Langis Normand inc. pour la somme de 99 023,00 \$ (résolution numéro 08-04-2023) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection auront lieu au cours de la saison 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont éligibles au programme PRABAM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton doit nommer une firme comptable pour la reddition de compte desdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU

Que la Municipalité confirme que les travaux de réfection de l'extérieur du garage municipal situé au 484, route Principal seront exécutés au cours de l'été 2023.

Que les travaux étant admissibles au PRABAM, la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités demandées dans le Guide s'appliquant à elle.

Que s'il y avait des coûts excédentaires au projet, la dépense serait prise à même le surplus de fonctionnement non affecté, compte 59-110-40.

Que les travaux pour la reddition de comptes du projet soient effectués par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Que la directrice générale et greffière-secrétaire soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents pour le PRABAM. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-05-2023 (Demande de soumission sur invitation pour refaire la galerie du 385 route Principale)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme France Couture d'autoriser la réfection de la galerie du 385, route Principale. Que des demandes de soumission soient transmises, sur invitation, à deux ou trois entrepreneurs en construction de la région. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 08-05-2023 (Ministère de la Culture et des Communications — demande de garantir l’assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable)

Attendu que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

Attendu que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l’acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

Attendu l’impact majeur d’un refus d’assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

Attendu que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d’en faire l’acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

Attendu que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d’outils d’identification et de gestion de ce patrimoine ;

Sur la proposition de M. France Couture, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Apolline-de-Patton demande au gouvernement du Québec d’intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, et ce, peu importe l’âge du bâtiment ou d’une composante, l’identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités, à l’Union des municipalités du Québec, aux amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action patrimoine, à Héritage Montréal, à l’Ordre des urbanistes du Québec, à l’Ordre des architectes du Québec, au Bureau d’assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d’assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 09-05-2023 (Demande au programme nouvelle naissance)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de verser à Mme Sabrina Daoust et M. Jack Deschênes la somme de 200 \$ pour la naissance de leur premier enfant, né le 24 mars 2023. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Résolution : 10-05-2023 (Demande de commandite-soirée reconnaissance des bénévoles)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de verser un montant de 75,00 \$, à l'organisme communautaire Centre d'action bénévole de la MRC de Montmagny et de L'Islet. La mission de l'organisme, promouvoir et soutenir le bénévolat dans la région en développant des services adaptés aux besoins de la clientèle aînée. L'organisme offre plusieurs services aux proches aidants, le soutien auprès des personnes atteintes de cancer ainsi que de contribuer à maintenir la santé des aînés par l'activité Viactive. Adoptée à la majorité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Éric Langlois donne un bref compte-rendu des activités en préparation de l'ouverture du Centre de Plein-Air.

M. André Bernard, responsable de la voirie, est présent.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 11-05-2023 (Autorisation de formation et inscription à l'ADMQ))

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois et résolu que mesdames Isabelle Marceau et Doris Godbout bénéficient d'activités de formation et de perfectionnement requis dans le cadre de leurs fonctions. Chaque formation est sujette à l'autorisation du conseil municipal.

Que les frais annuels d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec de mesdames Isabelle Marceau et Doris Godbout soient défrayés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-05-2023 (Acceptation du prix pour le système informatique)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de 6TEM TI de mettre à jour le système informatique. Le montant de la soumission est de 487,56 \$. Cependant, des frais supplémentaires s'appliqueront si un poste ne peut recevoir la nouvelle version d'Office 365. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-05-2023 (Demande de gravier, Centre de Plein-Air)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser le puisage de 10 voyages de gravier 0 ¾ dans la gravière de la municipalité pour le Centre de Plein-Air. Le Centre de Plein-Air paiera les frais pour le transport dudit gravier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 14-05-2023 (Renouvellement d'adhésion)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de renouveler la carte de membre municipal, pour l'année 2023, du Centre d'entraide familiale de la MRC de

Montmagny. Coût : 100,00 \$. Adoptée à la majorité des conseillers. 3 pour, un contre.

Résolution : 15-05-2023 (Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de compte du programme Recyc-Québec)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Etchemin, comme vérificateur externe pour la reddition des comptes du programme Recyc-Québec 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-05-2023 (Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration par Circonscription électorale)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU qu'une demande d'aide financière de 15 000 \$ soit déposée dans le programme d'aide à la voirie locale-projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale pour des travaux d'amélioration des routes de la Station, de l'Espérance et 1^{er} et 2^e rang de Talon. Coût total du projet : 30 000 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Aucun varia.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière par intérim certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Isabelle Marceau

COMPTES

Total des salaires du 26 mars au 22 avril 2023 **8527,28 \$**

Résolution : 18-04-2023 (Comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 62 071,47 \$, soient payés, et que le maire et/ou le maire suppléant et la directrice générale greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 19-05-2023 (Levée de la séance)

Il est 20 h. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant Isabelle Marceau, DG et greff.-trés.
par intérim

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
